



**NOTE DE PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF
2023**

Préambule

Le budget primitif est un acte de prévision. Il est ensuite nécessaire de constater comment et dans quelle mesure ces prévisions ont été concrétisées ; cette constatation se fait au travers du compte administratif. En effet, le compte administratif est le relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses budgétaires qui ont été réalisées dans un exercice comptable donné. Par cet acte, le maire présente un bilan de l'année écoulée.

Comme la comptabilité communale suppose l'intervention de deux acteurs, le maire et le comptable public, il existe deux types de comptes : d'une part, le compte du maire (compte administratif) et, d'autre part, celui du comptable public (compte de gestion).

Lors de la séance du conseil municipal où est examiné le compte administratif, le compte de gestion du comptable public est également soumis aux élus. Le compte de gestion doit concorder avec le compte administratif.

Le présent rapport résume et commente les principales rubriques du compte administratif 2023.

Table des matières

1. Vue d'ensemble du compte administratif 2023	3
2. Section de fonctionnement	3
2.1 Recettes de fonctionnement.....	3
2.2. Dépenses de fonctionnement.....	5
3. Section d'investissement	7
3.1. Recettes d'investissement.....	7
3.2. Dépenses d'investissement.....	8

1. Vue d'ensemble du compte administratif 2023

En section de fonctionnement :

Titres émis : 7 151 222,16 €
 Report excédent de fonctionnement 2022 : 2 762 553,93 €
 Total recettes : 9 913 776,09 €

Mandats émis : 5 914 527,15 €

Résultat de clôture l'exercice de la section de fonctionnement : 3 999 248,94 €

En section d'investissement :

Titres émis : 1 626 603 €
 Report excédent d'investissement 2022 : 6 992 329,38 €
 Total recettes : 8 618 932,38 €

Mandats émis : 2 367 642,11 €

Résultat de clôture de l'exercice de la section d'investissement : 6 251 290,27 €

Restes à réaliser en dépenses : 2 150 853,75 €
 Restes à réaliser en recettes : 1 134 749,72 €

Solde des restes à réaliser : -1 016 104,03 €

**Résultat cumulé de la section d'investissement
 (solde des restes à réaliser + résultat de l'exercice) = 5 235 186,24 €**

2. Section de fonctionnement

2.1 Recettes de fonctionnement

	CA 2023	Pour mémoire, BP et DM 2023
013 - Atténuations de charges	42 084,62 €	23 300,00 €
016 - APA	48 763,50 €	- €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	464 664,48 €	434 950,00 €
73 - Impôts et taxes	280 351,00 €	278 678,00 €
731 - Fiscalité locale	4 166 906,85 €	3 912 375,00 €
74 - Dotations et participations	1 498 286,74 €	1 412 200,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	590 917,03 €	467 486,71 €
Total des recettes de gestion	7 091 974,22 €	6 528 989,71 €
76 - Produits financiers	5 582,50 €	3 000,00 €
77 - Produits spécifiques	15 970,17 €	- €

78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 065,65 €	1 500,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 114 592,54 €	4 500,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 629,62 €	36 629,62 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	36 629,62 €	36 629,62 €
Total recettes réelles et d'ordre de fonctionnement	7 151 222,16 €	6 533 489,71 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	2 762 553,93 €	2 762 553,93 €
TOTAL GENERAL	9 913 776,09 €	9 296 043,64 €

L'augmentation des recettes de fonctionnement en 2023 trouve son origine principale dans la hausse du produit des impôts locaux (environ + 250 000 € par rapport à 2022), de la TICFE¹ (environ + 120 000 € par rapport à 2022, en raison du fait qu'une partie du produit dû en 2022 est comptabilisée en 2023) et du produit des dotations et participations (+ 85 000 € par rapport à 2022, en grande partie issue des versements de la CAF et de la MSA).

L'évolution du produit de la taxe foncière est due pour l'essentiel à la revalorisation des bases de 7,1 %. Les bases de fiscalité locale ont suivi l'inflation et ont donc été augmentées de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre 2022, soit +7,1 %.

Il convient également de relever que le produit de la taxe de séjour est dynamique puisqu'il s'élève à 51 014 € en 2023 contre 45 823 € en 2022.

S'agissant de la fiscalité reversée², en 2023, la commune de Carnoux-en-Provence a perçu 103 369 € au titre de son attribution de compensation versée par la Métropole à ses communes membres. L'attribution de compensation augmente ainsi de 39 748 € par rapport à 2022.

Pour la première fois en 2023 depuis sa création, la métropole a réparti une dotation de solidarité communautaire au profit de ses communes membres qui s'élève pour la commune de Carnoux-en-Provence à 61 309 €.

Au niveau des produits des services, du domaine et autres ventes diverses (+ 16 532 €), les principaux postes de recettes sont en augmentation, en particulier les redevances d'occupation du domaine public et les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement qui augmentent d'environ 10 000 € chacun. En revanche, le produit des droits de place (c/73154) est en recul par rapport à 2022.

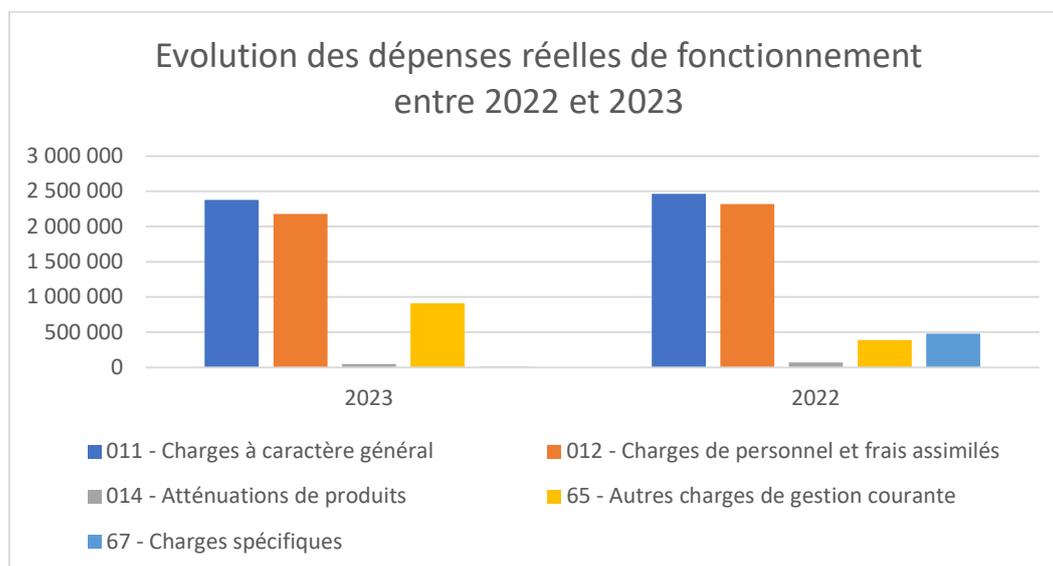
¹ Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité

² Il s'agit de la fiscalité perçue par la métropole et reversée aux communes par deux vecteurs financiers : l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire. L'attribution de compensation représente l'excédent de ressources transférées à la métropole dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique sur les charges transférées. Elle varie en fonction des transferts et rétrocessions de compétences intervenant entre la métropole et ses communes membres.

2.2. Dépenses de fonctionnement

	CA 2023	Pour mémoire, BP 203
011 - Charges à caractère général	2 378 082,20 €	2 877 500,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 179 115,99 €	2 300 000,00 €
014 - Atténuations de produits	47 663,59 €	116 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	909 505,83 €	917 000,00 €
Total des produits de gestion	5 514 367,61 €	6 210 500,00 €
67 - Charges spécifiques	6 900,15 €	8 500,00 €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	1 098,55 €	3 500,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	5 522 366,31 €	6 222 500,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	392 160,84 €	388 260,85 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	392 160,84 €	388 260,85 €
TOTAL GENERAL	5 914 527,15 €	6 610 760,85 €

En valeur absolue, les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 3% entre 2022 et 2023.



Les **charges à caractère général** sont passées de 2 461 071 € au compte administratif 2022 à 2 378 082 € au compte administratif 2023.

Il doit être souligné que sur l'exercice 2023, celles-ci sont marquées par une recomposition des imputations comptables : le chapitre 011 comptabilise désormais les frais administratifs de l'Office municipal du sport et de la jeunesse (+ 186 257,98 € au c/6228) jusqu'ici comptabilisés au chapitre 012 (c/6218) ; le chapitre 65 comptabilise désormais les redevances à verser aux délégataires de service public (+ 473 114 € au c/6573643) jusqu'ici comptabilisées au chapitre 011 (c/62878).

Une fois les effets de ces changements d'imputation neutralisés, les principales variations constatées entre le compte administratif 2023 et le compte administratif 2022 sont les suivantes :

- Augmentation du prix de l'électricité et du gaz : environ + 256 000 €
- Augmentation du coût des achats de prestations de service, du fait notamment de l'application d'un avenant financier et d'un décalage de facturation : environ + 70 000 €
- Suspension des interventions de l'Office nationale des forêts dans l'attente de la passation d'un marché de service : environ – 77 000 €
- Occupation temporaire des locaux de l'école Saint Augustin par l'accueil collectif des mineurs durant les vacances scolaires en raison des travaux effectués à l'école Frédéric Mistral : environ + 10 600 €
- Accélération du rythme d'exécution du contrat d'archivage réalisé par le centre de gestion : 18 880 €

Sans tenir compte du transfert des charges de l'OMSJ, les **charges de personnel** restent à un niveau équivalent à celui de 2022.

L'année 2023 a été marquée par les mesures gouvernementales suivantes :

- La revalorisation au 1^{er} janvier 2023 de l'indice minimum de traitement, correspondant à l'ajout d'un point d'indice majoré³, afin de garantir des rémunérations publiques supérieures au SMIC
- La hausse de 1,5 % de la valeur du point d'indice de la fonction publique servant de base au calcul du traitement des agents publics, suivant une revalorisation de 3,5% entrée en vigueur au 1er juillet 2022
- L'attribution de points d'indice majoré différenciés pour les indices bruts 367 à 418 qui correspondent aux premiers échelons des grades de la catégorie C et des deux premiers grades de la catégorie B
- La reconduction de la GIPA en 2023 : la garantie individuelle du pouvoir d'achat permet d'apporter un complément de rémunération aux agents dont la rémunération n'a pas évolué à la même cadence que l'indice des prix à la consommation en cumul sur une période de 4 ans

Ces mesures ont exercé un impact tant sur la rémunération des agents titulaires que sur celles des agents contractuels rémunérés en référence à ces indices. Elles ont toutefois été compensées par des mouvements de personnel non remplacés instantanément.

Les autres charges de gestion comprennent pour l'essentiel :

- les subventions versées aux tiers publics et privés,
- depuis 2023, les participations versées aux délégataires de service public, à savoir la DSP de la crèche, du centre culturel et de l'Artea,
- les remboursements opérés au titre des élèves scolarisés en dehors de la commune,
- la participation obligatoire de la commune à l'enseignement privé sous contrat
- les indemnités versées aux élus.

Les charges financières sont nulles, la commune ne supportant aucune charge d'intérêts du fait de l'absence totale de dette.

Les **charges exceptionnelles** restent faibles et correspondent à l'annulation de six titres sur l'exercice 2023.

³ La valeur d'un point d'indice majoré correspond à 4,85003 € bruts mensuels.

3. Section d'investissement

3.1. Recettes d'investissement

	CA 2023		Pour mémoire, BP et DM 2023
	Titres émis	Restes à réaliser	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	264 360,72 €	- €	200 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	602 264,00 €	879 260,06 €	1 126 510,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €
27 - Autres immobilisations financières	32 000,00 €	- €	32 000,00 €
458201 - ZAC CENTRE VILLE	- €	- €	- €
458203 - ECLAIRAGE PUBLIC	335 817,44 €	255 489,66 €	2 061 092,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	1 234 442,16 €	1 134 749,72 €	3 419 602,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	392 160,84 €	- €	388 260,85 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Total des recettes d'ordre d'investissement	392 160,84 €	- €	388 260,85 €
Total des recettes réelles et d'ordre d'investissement	1 626 603,00 €	1 134 749,72 €	3 807 862,85 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	6 992 329,38 €	/	6 992 329,38 €
TOTAL GENERAL	8 618 932,38 €	1 134 749,72 €	10 800 192,23 €

Les recettes d'investissement sont traditionnellement composées du solde d'exécution reporté, de l'affectation de l'excédent de fonctionnement (article 1068), des subventions et dotations reçues, et de l'emprunt mobilisé.

Cette année, aucune affectation à l'article 1068 n'a été réalisée puisque la section d'investissement ne faisait apparaître aucun besoin de financement à la clôture 2022.

La structure de financement des investissements de Carnoux-en-Provence ne comprend aucun recours à la dette au titre de l'exercice 2023.

3.2. Dépenses d'investissement

	CA 2023		Pour mémoire, BP et DM 2023
	Mandats émis	Restes à réaliser	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €	- €	- €
20 - Immobilisations incorporelles	11 069,16 €	- €	9 509,16 €
204 - Subventions d'équipement versées	102 720,00 €	1 054 327,00 €	1 157 047,00 €
21 - Immobilisations corporelles	948 099,38 €	582 364,98 €	2 662 767,84 €
23 - Immobilisations en cours	933 306,51 €	258 672,11 €	1 361 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	- €	- €	- €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
458101 - ZAC CENTRE VILLE	- €	- €	- €
458103 - ECLAIRAGE PUBLIC	335 817,44 €	255 489,66 €	2 061 092,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	2 331 012,49 €	2 150 853,75 €	7 251 416,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 629,62 €	- €	36 629,62 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	36 629,62 €	- €	36 629,62 €
Total des dépenses réelles et d'ordre d'investissement	2 367 642,11 €	2 150 853,75 €	7 288 045,62 €

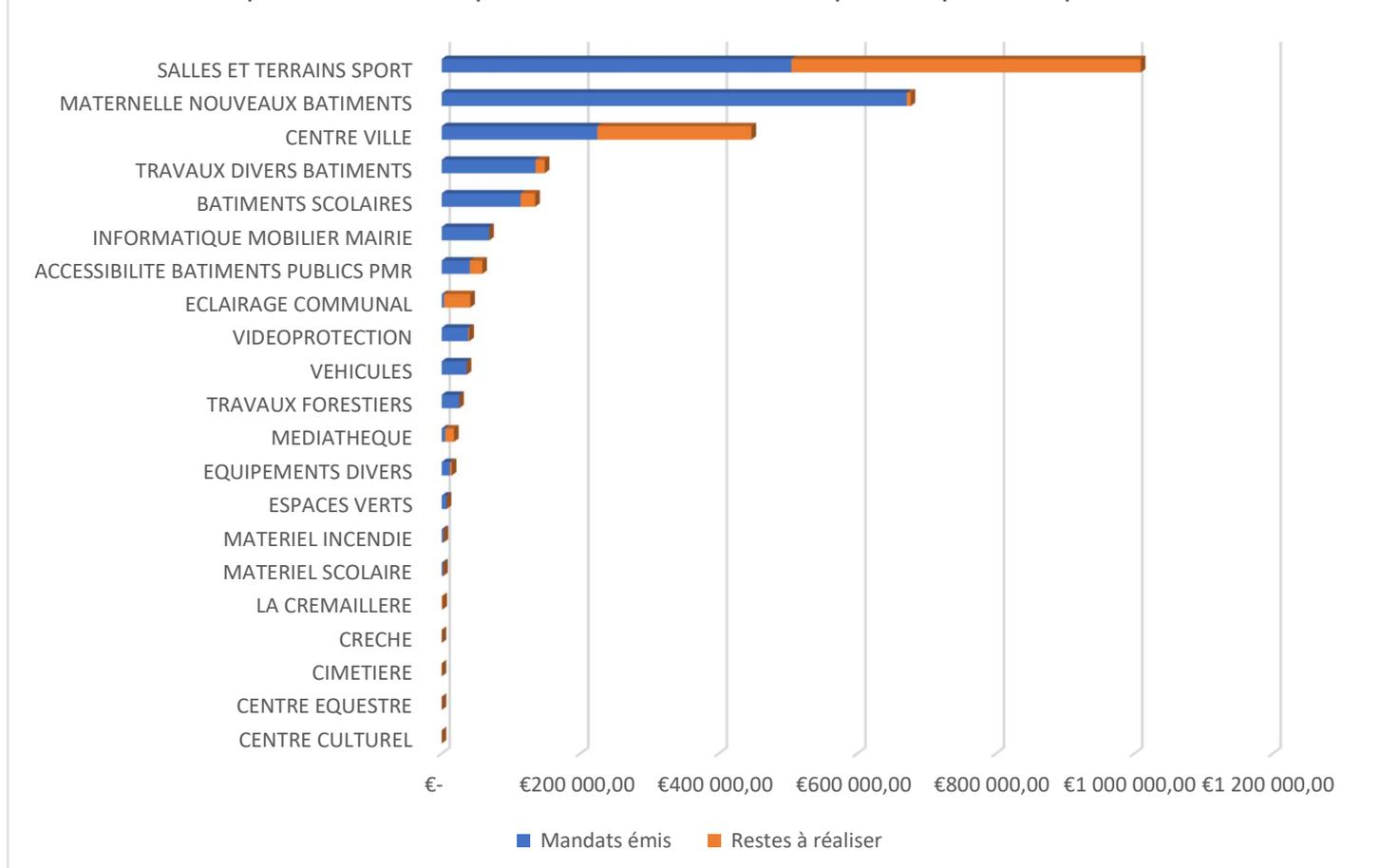
L'année 2023 a été marquée par de nombreux projets de travaux visant à améliorer la qualité des services rendus aux administrés et à entretenir le patrimoine communal. Pour rappel, la commune n'a souscrit aucune dette et autofinance la totalité de ses investissements.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT SUIVIES PAR CHAPITRE D'OPERATION

	Mandats émis	Restes à réaliser	Pour mémoire, BP et DM 2023
CENTRE CULTUREL	- €	- €	18 000,00 €
CENTRE EQUESTRE	- €	- €	5 000,00 €
CIMETIERE	- €	- €	4 000,00 €
CRECHE	- €	- €	15 000,00 €
LA CREMAILLERE	- €	1 080,00 €	5 000,00 €
MATERIEL SCOLAIRE	2 258,44 €	- €	6 000,00 €
MATERIEL INCENDIE	2 853,60 €	- €	5 000,00 €
ESPACES VERTS	7 166,40 €	- €	33 000,00 €
EQUIPEMENTS DIVERS	12 032,75 €	2 612,75 €	28 000,00 €
MEDIATHEQUE	5 075,51 €	12 761,28 €	20 000,00 €
TRAVAUX FORESTIERS	25 329,71 €	- €	80 000,00 €
VEHICULES	36 280,50 €	- €	55 000,00 €
VIDEOPROTECTION	38 526,64 €	1 317,14 €	95 000,00 €

ECLAIRAGE COMMUNAL	3 396,19 €	37 880,73 €	60 000,00 €
ACCESSIBILITE BATIMENTS PUBLICS PMR	40 692,33 €	18 023,24 €	160 000,00 €
INFORMATIQUE MOBILIER MAIRIE	68 694,38 €	- €	85 000,00 €
BATIMENTS SCOLAIRES	113 909,58 €	21 095,69 €	320 000,00 €
TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	135 650,11 €	13 183,54 €	483 277,00 €
CENTRE VILLE	224 566,91 €	222 681,83 €	556 000,00 €
MATERNELLE NOUVEAUX BATIMENTS	671 291,10 €	5 737,20 €	800 000,00 €
SALLES ET TERRAINS SPORT	504 750,90 €	504 663,69 €	1 200 000,00 €
TOTAL CHAPITRES D'OPERATIONS (A)	1 892 475,05 €	841 037,09 €	4 033 277,00 €

Répartition des dépenses d'investissement par chapitre d'opération



Les projets les plus importants sont ceux relatifs à la transformation du stade Marcel Cerdan, qui s'est achevée en 2023 et le lancement du chantier de démolition et reconstruction de l'école maternelle. Les opérations de liquidation financière des travaux relatifs à la transformation de l'hôtel de ville se sont étalées sur une partie de l'année 2023 et se termineront en 2024.

La commune enregistre par ailleurs cette année une dépense d'investissement d'un montant de 102 720 € correspondant à l'attribution de compensation en investissement à verser à la Métropole.

Elle conserve également en restes à réaliser une dépense de 1 054 327 € correspondant au fonds de concours à verser à la Métropole au titre des opérations d'enfouissement des réseaux et pour lequel la Métropole n'a pas encore émis de titre.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS CHAPITRE D'OPERATION

	Mandats émis	Restes à réaliser	Pour mémoire, BP 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves	- €		- €
204 - Subventions d'équipement versées	102 720,00 €	1 054 327,00 €	1 157 047,00 €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	- €
458101 - ZAC CENTRE VILLE	- €	- €	- €
458103 - ECLAIRAGE PUBLIC	335 817,44 €	255 489,66 €	2 061 092,00 €
26 - Participations et créances rattachées à des participations	- €	- €	- €
Total des dépenses réelles d'investissement	438 537,44 €	1 309 816,66 €	3 218 139,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 629,62 €	- €	36 629,62 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	- €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	36 629,62 €	- €	36 629,62 €
Total des dépenses réelles et d'ordre d'investissement	475 167,06 €	1 309 816,66 €	3 254 768,62 €
TOTAL HORS CHAPITRE D'OPERATION (B)	475 167,06 €	1 309 816,66 €	3 254 768,62 €

	Mandats émis	Restes à réaliser	Pour mémoire, BP 2023
TOTAL GENERAL (A+B)	2 367 642,11 €	2 150 853,75 €	7 288 045,62 €